



## **L'éthique et engagement éducatif du club** **Annexe à la note d'orientation régionale CNDS 2012**

La pratique sportive recèle de larges potentialités éducatives. Elle peut placer le pratiquant dans une démarche de poursuite d'un projet personnel tant sur le plan social que professionnel. Elle le confronte au respect de règles de compétition et de sécurité. Au travers de la progression technique, elle place les pratiquants dans une démarche d'apprentissage et de perfectionnement permanent.

Elle favorise la coopération et la solidarité entre les membres du club. Ainsi, grâce à tous ces aspects, la pratique sportive contribue largement à la cohésion sociale.

Mais elle est également le réceptacle, le cadre et parfois l'amplificateur de comportements contraires, non seulement à l'éthique du sport, mais aussi au respect des personnes et aux valeurs qui fondent notre société, contre lesquels le club doit prémunir ses membres.

La pratique sportive favorise chez les enfants, les adolescents ou les jeunes adultes en situation d'apprentissage sportif une capacité d'écoute qui doit être utilement mise à profit par le club pour transmettre quelques grands principes qui constitueront le socle de la formation d'un futur adulte responsable, attentif à sa santé et citoyen engagé sur les valeurs de la vie démocratique, du développement durable et de la solidarité.

Aussi, les propositions suivantes peuvent servir de base à une réflexion pour la mise en œuvre d'une charte ou d'une convention dans le cadre du fonctionnement de la structure.

Ces propositions pour être mises en œuvre peuvent faire l'objet d'un accompagnement en termes de démarches et d'outils.

Elles relèvent d'un engagement de la part de la structure qui peut être intégré au règlement intérieur.

### **Les points qui pourraient faire l'objet d'un engagement :**

#### **1 – Accueil de publics :**

- Accueil sans discrimination et avec la même attention de toutes et tous
- Avec une description des modes d'accueil et d'encadrement des différentes catégories de publics auxquels il propose une pratique sportive
- Mise en place de conditions d'accueil de publics traditionnellement éloignés de cette pratique pour des raisons sociales, économiques ou culturelles.

## **2 – Intégrité physique :**

- Actions mises en œuvre pour faire respecter par ses membres, et tout particulièrement ceux qui sont investis d'une responsabilité d'encadrement, l'intégrité physique et morale de tous, en particulier celle des mineurs et des jeunes adultes, ainsi que celle des personnes tiers avec lesquelles il est en relation dans le cadre de ses activités.

## **3 – Respect d'autrui :**

- Démarches mises en œuvre visant à transmettre aux mineurs et jeunes adultes les comportements respectueux d'autrui (pratiquants, dirigeants, éducateurs et accompagnateurs, arbitres) :
  - Par l'attitude des adultes;
  - Par des actions adaptées de sensibilisation des parents et des spectateurs ;
  - Par la prescription des comportements citoyens auprès des jeunes pratiquants.
  - Par le respect des lieux

## **4 – Communication sur l'engagement :**

- Formalisation d'une démarche (charte, règlement intérieur, etc...)
- Définition de modes de diffusion de la charte
- Le comité directeur du club adopte ces engagements et les soumet, pour information, à l'assemblée générale du club.
- Valorisation des bonnes pratiques et des comportements exemplaires
- Système de sanctions en cas de manquements à ces règles : remarque verbale, admonestation, avertissement, suspension, exclusion

## **5– Choix de thèmes :**

- L'association choisit des thèmes d'éducation à l'engagement citoyen des jeunes pratiquants :
  - Apprentissage de la vie démocratique : animation d'un conseil de jeunes, élaboration de règles de vie conformes aux valeurs du club, participation à la rédaction du journal de l'association etc. ;
  - Adoption de comportements éco citoyens : sensibilisation à son environnement habituel (action sur la propreté des locaux, participation à l'entretien des installations et du matériel, lutte contre les gaspillages en eau et énergie) et inhabituel (sorties à la mer, à la montagne etc.);
  - Investissement dans des actions de solidarité : organisation de manifestations (tournoi, kermesses) permettant de contribuer au financement d'un projet porté par une association œuvrant dans le domaine humanitaire, du handicap, de la lutte contre les exclusions ; jumelage avec un club d'un pays en voie de développement
  - Promotion de thèmes d'éducation pour la santé : prévention des addictions (tabac, alcool, drogues), sensibilisation à la lutte contre le dopage, aux effets du surentrainement, initiation aux premiers secours, équilibre alimentaire, respect des rythmes de sommeil etc. ;

## **6 – Le dirigeant :**

- Veille au respect des valeurs du club et des comportements attendus de la part de l'ensemble de ses membres
- Garant du respect de la charte et du projet de club
- Il organise les temps d'information de la charte et du projet de club
- Il organise un système de valorisation et de sanction
- Il organise la concertation en vue d'élaborer le contenu des actions sur les thèmes d'éducation, choisis par le club, relatifs à la santé des jeunes pratiquants et à leur engagement citoyen.

## **7– L'éducateur :**

- Prise en compte, au moment de son recrutement, les engagements du club
- Attention portée aux difficultés décelées chez les pratiquants placés sous sa responsabilité et des risques que représentent pour les sportifs, et notamment les enfants, l'entraînement précoce et abusif.
- Garant de l'intégrité physique et morale des jeunes pratiquants dont il a la charge
- Promotion des valeurs de fair-play et définition de règles de conduite attendues des joueurs dans les compétitions, de non agression, de refus de la tricherie, de respect des décisions arbitrales et de cordialité, aussi bien vis-à-vis des adversaires que des partenaires
  - Association des parents et des accompagnateurs :
  - Aux orientations et aux méthodes employées dans la phase d'apprentissage où se trouve leur enfant, en relativisant éventuellement les résultats obtenus en compétition
  - Sensibilisation sur les comportements adaptés lors des rencontres/compétitions (spectateurs, joueurs, décisions arbitrales).
- Participation à la réflexion menée au sein de la structure sur les thèmes d'éducation, relatifs :
  - A l'engagement citoyen des jeunes avec l'éducation à la parole des jeunes et leur intéressement à des causes d'intérêt général ;
  - A la santé du pratiquant avec les messages et conseils à délivrer relatifs à la diététique, aux dangers de la consommation d'alcool, de tabac, de drogue ;
  - A la prise en compte du développement durable.